

Communiqué de presse

La CSIAS demande un engagement en faveur des groupes à risque

Statistique de l'aide sociale 2015

Berne, le 19 décembre 2016 – Le taux d'aide sociale en Suisse est stable comme le montre la nouvelle statistique de l'aide sociale. Pour assurer qu'il en est resté ainsi, il faut prendre des mesures ciblées en faveur des groupes à risque – les enfants et les familles, les personnes âgées ainsi que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. A cet effet, une démarche coordonnée de la Confédération, des cantons, des communes et de l'économie est indispensable.

Selon la Statistique suisse de l'aide sociale de l'Office fédéral de la statistique (OFS) 3,2% de la population résidente en Suisse touchaient des prestations d'aide sociale en 2015. Ainsi, le taux d'aide sociale est resté inchangé depuis 2013. Afin d'assurer que le taux d'aide sociale reste stable également à l'avenir, il faut prendre des mesures ciblées en faveur des groupes à risque: un engagement fort en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire en fait partie. Depuis novembre 2015, la CSIAS met en garde contre les coûts consécutifs élevés auxquels les cantons et les communes devront faire face si les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire ne sont pas intégrés dans le marché du travail restant ainsi durablement dépendants de l'aide sociale.

La CSIAS est inquiète de constater que les personnes d'un certain âge ont de plus en plus de difficultés sur le marché du travail. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dès 46 ans, observée depuis un certain temps déjà, s'est poursuivie. Il s'agit dès lors d'encourager tout particulièrement la formation de rattrapage pour les personnes sans formation professionnelle, la formation continue et les mesures spécifiques d'insertion professionnelle pour ces groupes de personnes. Par ailleurs, il faut des mesures ciblées en matière de politique familiale afin de réduire le risque structurel de pauvreté des familles. En effet, les enfants et les adolescents de moins de 18 ans forment le groupe le plus fortement représenté à l'aide sociale (5,2%). Les instruments qui sont appropriés à cet égard sont p. ex. les allocations familiales plus élevées pour les personnes à faible revenu, les offres abordables de prise en charge des enfants ainsi que les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu (PCFam), telles que certains cantons les connaissent d'ores et déjà.

Les normes CSIAS fournissent une contribution essentielle à la stabilité du système d'aide sociale: elles assurent une large harmonisation au sein du système fédéraliste et empêchent une

concurrence négative néfaste entre les cantons. Au cours de ces deux dernières années, les normes CSIAS ont été remaniées dans le cadre d'un processus de révision largement appuyé et elles ont été approuvées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Elles bénéficient d'une grande acceptation dans la pratique.

Renseignements

Markus Kaufmann, Secrétaire général CSIAS

Tél. 031 326 19 14